



SERVICE DE RESTAURATION 2022-2023

OUVERTURE : lundi 5 septembre 2022

TOUS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Accès libre MAIS réservation préalable

DELACROIX

EN 3 ETAPES

ETAPE 1 : Pré-paiement des repas

Chaque élève a un compte sur l'application « ALISE » qu'il provisionne régulièrement dans l'espace famille en ligne :

- Sur la page d'accueil du site « lycee-delacroix-maisons-alfort.fr », via le logo ci-dessous

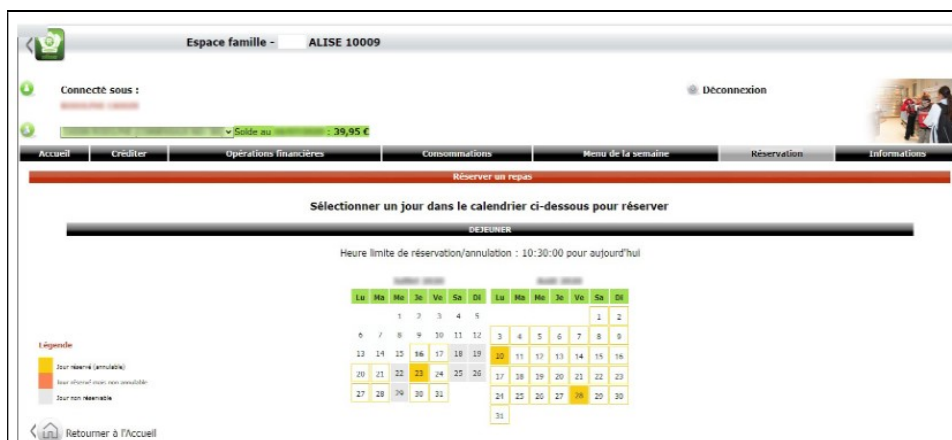


- identifiants et codes accès remis avec le badge

ETAPE 2 : Réservation des repas/ Annulation des réservations

Tout élève qui souhaite déjeuner au lycée réserve ou annule ses repas à l'avance sur son compte :

- Via le site jusqu'à 30 jours à l'avance et jusqu'à 10h30 le jour même



La réservation déclenche la facturation et l'annulation déclenche le remboursement.

ETAPE 3 : Consommation des repas

La réservation porte sur le jour et non sur un service précis. Ainsi vous vous rendez indifféremment et en fonction de votre emploi du temps au self entre 11h30 et 13h15. Attention aux horaires d'affluence : les lycéens déjeunent à 11h15, 12h15 et 13h15. Cf graphiques de fréquentation en ligne.

AU SELF, l'élève passe son badge dans le distributeur pour obtenir le plateau qu'il a réservé.

Quelques points d'attention :

Le service de demi-pension est fermé durant toutes les vacances scolaires des élèves pré-bac.

Les menus sont affichés dans l'établissement : au self et sur le site. Certains jours (frites...), ce sont des dizaines d'élèves qui se rappellent après l'heure qu'ils aimeraient déjeuner : la cuisine ne peut pas fournir ces repas demandés en masse au dernier moment.

Il est possible de demander l'annulation d'une réservation. C'est la réservation qui déclenche la facturation du repas, donc en annulant à temps vous vous épargnez une dépense inutile, et vous évitez du gaspillage à la cuisine.

En cas de problème de connexion à l'espace famille ALISE, veuillez vous adresser à Madame PANCARI, via la messagerie int.0940116r@ac-creteil.fr



ANNULATION ET RESERVATION LE JOUR MEME :

Avant 10h30 : je peux réserver si mon compte est provisionné et je peux annuler pour être remboursé.

Après 10h30 : aucune annulation n'est possible pour le jour même quelle que soit la raison, le repas sera facturé.